

AVC de l'enfant : conséquences sur le parcours de vie

jours 20 octobre 2017

Quelle scolarité adaptée pour quels enfants?

DR.Françoise TOUBEAU MELLET
Médecin scolaire MDPH Paris

Loi du 11 février 2005

pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la
citoyenneté des personnes handicapés

Accès de droit à l'éducation

Inscription dans un établissement de référence
qui est l'école de secteur

Les compensations

Le PPS définit les modalités de déroulement de la
scolarité répondant aux besoins particuliers des
élèves présentant un handicap

Le projet personnalisé de scolarisation

1. l'analyse des besoins :

identification des besoins par l'ESS à travers le document GEVAsco

2. Elaboration du PPS :

l'enseignant référent transmet le GEVAsco à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH qui va élaborer le projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève handicapé, en tenant compte des souhaits de l'enfant ou de l'adolescent et de ses parents

3. Suivi et ajustements :

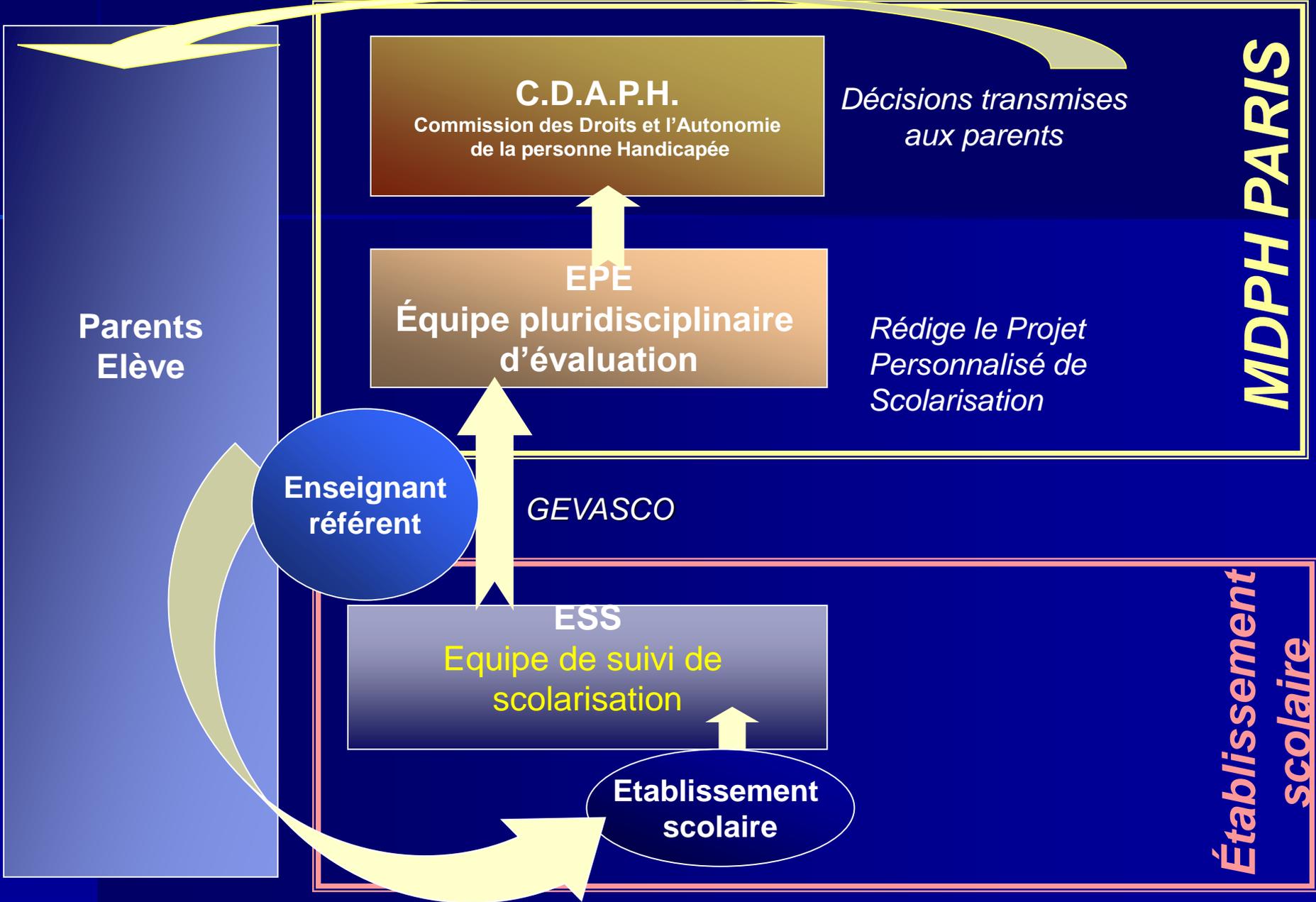
Une ESS facilite la mise en œuvre du PPS. Elle se réunit au moins une fois par an.

Le GEVASCO

guide d'évaluation scolaire

C'est à partir des besoins identifiés et des propositions faites par l'Equipe de Suivi de Scolarisation à travers le document GEVA-Sco (Guide d'évaluation scolaire) , complété aussi précisément que possible par l'enseignant référent, que l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH va élaborer le projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève handicapé, en tenant compte des souhaits de l'enfant ou de l'adolescent et de ses parents

...



Parents
Elève

Enseignant
réfèrent

C.D.A.P.H.
Commission des Droits et l'Autonomie
de la personne Handicapée

*Décisions transmises
aux parents*

EPE

**Équipe pluridisciplinaire
d'évaluation**

*Rédige le Projet
Personnalisé de
Scolarisation*

GEVASCO

ESS

**Equipe de suivi de
scolarisation**

**Etablissement
scolaire**

MDPH PARIS

**Établissement
scolaire**

Adaptations scolaires

1. Adaptations pédagogiques et aménagements du temps de la scolarité
2. Auxiliaires de vie scolaire
3. Matériel pédagogique adapté
4. Orientation vers un dispositif (ULIS, UE ...)

Les possibilités de scolarisation

- La scolarisation individuelle
- La scolarisation en dispositif ULIS
- La scolarisation en établissements médico-sociaux / établissements sanitaires
- L'enseignement à distance
- Autres...

SYSTÈME SCOLAIRE

Scolarisation individuelle

Scolarisation en dispositif

École primaire
3-11 ans

École maternelle
3-6 ans

- Petite section
- Moyenne section
- Grande section

École élémentaire
6-11 ans

- Cours préparatoire
- Cours élémentaire 1^{ère} année
- Cours élémentaire 2^{ème} année
- Cours Moyen 1^{ère} Année
- Cours Moyen 2^{ème} Année

UE TED
maternelle

ULIS école TFC
ULIS école TSL
ULIS école TFM
ULIS école TFA
ULIS école TFV

UE TEDU

Enseignement à distance
CNED

Etablissement médico-social

Unités d'enseignement

secondaire
11-20 ans

Collège
11-15 ans

- 6^{ème} segpa
- 5^{ème} segpa
- 4^{ème} segpa
- 3^{ème} segpa

↔

- 6^{ème}
- 5^{ème}
- 4^{ème}
- 3^{ème}

ULIS TFC
ULIS TSL
ULIS TFM
ULIS TFCM
ULIS TED
ULIS TFA
ULIS TFV

Lycée 15-20 ans	<u>Voie générale et technologique</u>	<u>Voie professionnelle</u>
	2 ^{nde} 1 ^{ère} Terminale Baccalauréat	C. A. P. Baccalauréat professionnel

ULIS Lycée
ULIS réseau

Etablissement Sanitaire

Unités d'enseignement

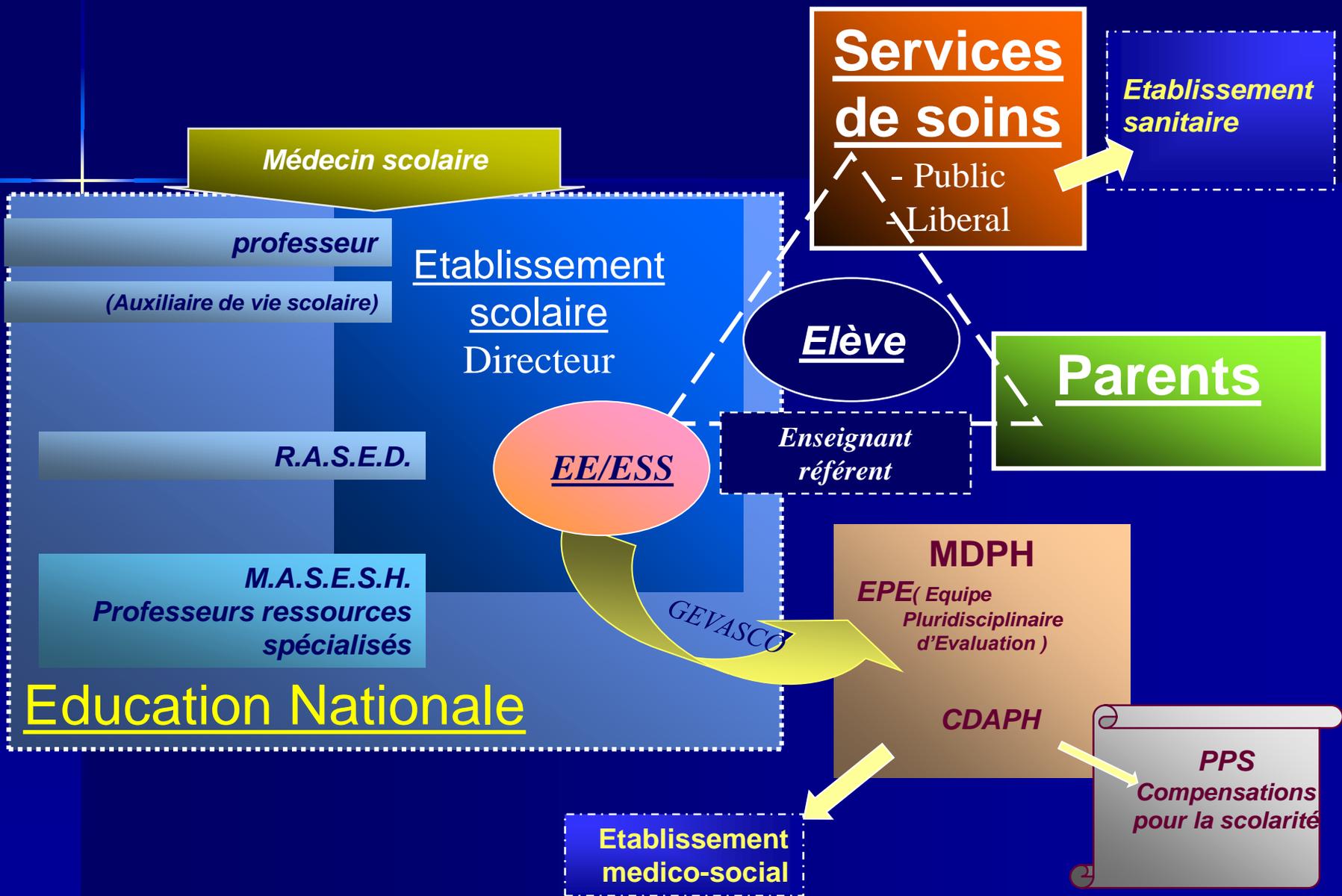
Enseignement supérieur

CPGE BTS

Ministère de l'éducation nationale

Service d'enseignement individualisé

« votre école chez vous »



Dans le second degré, on peut faire appel aux **psychologues scolaires spécialisés dans le champ du handicap** pour réfléchir à un projet professionnel en lien avec les compétences du jeune (voir les adresses des CIO)

Si un **stage** est nécessaire en milieu professionnel, une demande de **RQTH**(reconnaissance en qualité de travailleur handicapé) peut être demandée, cela peut faciliter la recherche de stage, les adaptations de temps de stage, de soins à poursuivre sur ce temps...

En Conclusion

Il est important de construire un projet adapté aux besoins et aux capacités de l'enfant ou du jeune. Cette scolarité adaptée permettra de maintenir l'envie d'apprendre, d'éviter le découragement.

Il est important de repérer les signes de souffrance, Une orientation en milieu spécialisé peut permettre à un enfant ou un jeune de reprendre confiance en lui : il n'est pas tout seul dans sa situation, il ne se compare plus aux autres, les soins et les adaptations pédagogiques sont évalués sur place ce qui peut diminuer la fatigue. On peut préparer un projet professionnel avec des personnels formés,